

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Construction d'un préau à la Maison des Pêcheurs – Demande de subvention au titre de l'appel à projets Tourisme culturel et patrimonial.

L'accueil de groupes scolaires est toujours de plus en plus important sur nos sites touristiques. La Maison des Pêcheurs (Passay) a accueilli 791 élèves en 2017 et 1 321 élèves en 2022. La fréquentation du public individuel a aussi beaucoup évolué ce qui amène une cohabitation plus difficile des publics au sein des locaux actuels à certains moments. Le site a accueilli 6 484 visiteurs en 2017 (individuels, groupes adultes, groupes scolaire (hors demandes OT)), contre 9 276 visiteurs en 2022, soit 43% d'augmentation de la fréquentation.

Le site de la Maison des Pêcheurs ne possédant pas de salle pédagogique, l'accueil des scolaires se fait au sein des espaces de visite du public individuel et d'une salle d'exposition temporaire. Cette situation limite l'utilisation de l'espace pour les expositions temporaires et impacte fortement les travaux de ménage. Afin de proposer une visite de qualité pour tous les publics, améliorer la qualité de l'offre pédagogique, et permettre la croissance de la fréquentation scolaire il semble aujourd'hui nécessaire de créer un espace « multifonction » pensé en premier lieu pour l'accueil des scolaires mais qui puisse s'adapter à d'autres besoins du site.

Grand Lieu Communauté a donc décidé l'aménagement d'un préau attenant au bâtiment Aquarium existant, d'une surface de 60m². Celui-ci sera totalement fermé pour une utilisation toute l'année, mais aussi avec une luminosité maximale.

Le coût estimé des travaux est de **82 180.34 € HT (98 616.41 € TTC)**.

Ce projet rentre dans le cadre de l'appel à projets Tourisme culturel et patrimonial, dispositif d'aide financière de la Région.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés ;

VU le règlement régional portant constitution d'une demande d'aide au titre de l'appel à projets Tourisme culturel et patrimonial ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

Article 1 : Arrête le montant de l'opération relative à la construction d'un préau à la Maison des Pêcheurs (Passay) à **82 180.34 € HT (98 616.41 € TTC)** :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------|-----------------------|-----------------|--------------------|
| Travaux | 82 180.34 € HT | Aide régionale | 24 654.10 € |
| | | Autofinancement | 57 526.24 € |
| Total | 82 180.34 € HT | Total | 82 180.34 € |

Article 2 : Sollicite une aide financière Régionale de **24 654.10 €** au titre de l'appel à projets Tourisme culturel et patrimonial pour contribuer à la construction d'un préau à la Maison des Pêcheurs (Passay).

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 044244400438-20230607-DE120-P070623-DE

S'LO

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGO, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le 1^{er} juin 2023

Le Président,

Signé électroniquement par
Boblin
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Acte n° : DE120-P010623

Publié sur le site internet le : 20/06/23